RÈGLEMENT DE LA MANIFESTATION

23ème vide grenier le Dimanche 25 Avril 2027
44140 GENESTON,
organisé par Montbert Geneston le Bignon Basket

Exposants :
La manifestation est ouverte :
Aux particuliers attestant sur l'honneur de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (art R321-9 du code pénal), en vue de vendre exclusivement des objets personnels usagés.
Toute personne devra lors de son inscription justifier de son identité avec la copie de sa carte d'identité (recto verso), permis de conduire ou passeport.

Exposants en alimentaires : Refusés

Installation des exposants :
Les exposants s'installeront de 06h00 à 08h30
Tout emplacement réservé et non occupé avant 08h30 sera à la disposition de l'organisateur, sans donner droit à remboursement.
Les exposants s'engagent à ne pas remballer avant la clôture de la manifestation, soit 18h00.
Horaires visiteurs : de 08h30 à 18h00

Réservation obligatoire avant le : 17/04/2027

Inscription définitive :
Toute inscription sera validée à réception du paiement intégral.

Refus d'inscription :
L'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription effectuée par une personne ou une société, ayant participé à une manifestation précédente et qui ne se serait pas acquittée ou se serait acquittée partiellement des obligations lui incombant.
De même, l'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de la manifestation et notamment lorsque les emplacements ont tous été réservés.

Annulation de la manifestation :
L'organisateur fait le maximum pour que la manifestation se déroule dans les conditions prévues. Il ne peut être tenu pour responsable en cas d'annulation, pour quelque motif que ce soit. L'annulation de la manifestation ne peut donner lieu à aucune indemnité quel qu'en soit le motif (cause fortuite ou indisponibilité de la salle pour des raisons n’incombant pas à l’organisateur).

Responsabilité des exposants :
Les exposants sont seuls responsables des objets exposés et en aucun cas l'organisateur ne peut être tenu pour responsable des litiges tels que perte, vol, casse ou autres dommages.
Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité.

Remboursement de l'exposant pour absence :
En cas d'absence, aucun remboursement des droits d'inscription ne sera effectué.

Ordre d'inscription :
Un emplacement sera attribué à chaque exposant selon son ordre d'inscription, il ne pourra être contesté.
Seul l'organisateur sera habilité à faire des modifications si nécessaire.

RÈGLEMENT DE LA MANIFESTATION

23ème vide grenier le Dimanche 25 Avril 2027
44140 GENESTON,
organisé par Montbert Geneston le Bignon Basket

Responsabilité et sécurité :
L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposés, voitures, parapluies, structures...). Les exposants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.
Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par l'organisateur, les autorités ou les services de secours.

Etat de propreté de l'emplacement :
Tous les emplacements devront être rendus dans un parfait état de propreté.

Véhicules :
Les véhicules seront stationnés aux emplacements indiqués par les organisateurs. Aucun véhicule, sauf les services d'incendie, de secours ou de police, ne sera autorisé à circuler dans l'enceinte de la manifestation aux heures d'ouverture au public.

Acceptation du règlement :
La présence à cette journée implique l'acceptation de ce présent règlement. L'organisateur se réserve le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.